

8 juillet 2005

N° 2005 – 0039

SPOREVER

Notice complémentaire à celle n°2005 – 0034 du 1^{er} juillet 2005

- Modification du calendrier d'introduction de SPOREVER,
- 1^{ère} cotation le 13 juillet 2005,
- Révocabilité des ordres transmis jusqu'au 12 juillet 2005,
- Début des négociations sur NSC le 14 juillet 2005

L'introduction sur le marché Alternext des actions SPOREVER sera réalisée selon la procédure de placement global et d'offre à prix ouvert (OPO). Conformément aux dispositions prévues dans le prospectus mentionné ci dessous, **Le calendrier de l'opération est modifié de la façon suivante :**

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Date de première cotation | : 13 juillet 2005, |
| - Durée du placement | : jusqu'au 12 juillet 2005 à 17 heures, |
| - Durée de l'OPO | : jusqu'au 12 juillet 2005 à 17 heures, |
| - Début des négociations | : 14 juillet 2005. |

Libellé et transmission des ordres dans le cadre de l'OPO :

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat au plus tard le 12 juillet 2005 à 17h aux intermédiaires financiers. Leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 13 juillet 2005. Les ordres sont exprimés en nombre d'actions demandées. Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.

Les donneurs d'ordre qui souhaitent révoquer les ordres transmis du 1 juillet au 7 juillet 2005 inclus dans le cadre de l'OPO le feront auprès des intermédiaires qui ont reçu leurs ordres initiaux. Jusqu'au 12 juillet à 17h, de nouveaux ordres irrévocables pourront être transmis par les clients.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 13 juillet 2005 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 13 juillet 2005, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 14 juillet 2005 sous réserve de la délivrance du certificat du dépositaire en ce qui concerne l'augmentation de capital.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO

Les opérations de règlement-livraison des négociations du 13 juillet 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part PAREL (code affilié 528 adhérent 00101) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 18 juillet 2005. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 15 juillet 2005 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 13 juillet 2005.

Observations techniques et diverses

<u>Listing Sponsor</u> :	SOCIETE GENERALE
<u>Etablissement en charge du Placement</u> :	SOCIETE GENERALE
<u>Désignation de la société</u> :	SPOREVER
<u>Service des titres et service financier</u> :	Société Générale GSSI/GIS
<u>Cotation</u> :	Dès le 14 juillet 2005, les actions SPOREVER seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1 Les actions SPOREVER seront admises dans la filière Bourse Relit dès le 14 juillet 2005
<u>Code mnémorique</u> :	ALSPO
<u>Code ISIN</u> :	FR0010213215
<u>Secteur d'activité FTSE</u> :	545 Media Agencies

Il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) ne seront ni compensées, ni garanties. Les actions seront admises dans la filière Bourse Relit le 14 juillet 2005.

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du mars 2005, les négociations réalisées sur la société SPOREVER sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur SPOREVER que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus simplifié a reçu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°05-616 en date du 30 juin 2005 assorti de l'avertissement suivant : - La société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2005 ; - Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.6. et 3.1.10.3.. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne. ».

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 13 juillet 2005 à 10 heures au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS SPOREVER

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°
Adresse.....
Nom de la personne responsable N° de téléphone

Décomposition des ordres d'achat	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A 1: entre 1 et 100 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 Fraction de l'ordre portant sur une quantité de titres supérieure à 100 titres		

un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

July 8th, 2005

2005-0039

SPOREVER

Complementary notice to N°2005 – 00234 dated July 1th 2005

- Modification of the listing calendar of SPOREVER
- First listing on July 13th, 2005
- Revocability of orders transmitted until July 12th, 2005,
- Beginning of trading on NSC on July 14th, 2005.

The listing of SPOREVER shares on Alternext will take place in accordance with the procedure of global placement and Open Price Offer (OPO). The calendar of the operation is modified as follow:

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Date of first listing | : July 13th, 2005, |
| - Period of the Placement | : up to July 12 th , 2005 (17:00), |
| - Period of the OPO | : up to July 12 th , 2005 (17:00) inclusive, |
| - Beginning of trading : | : July 14 th 2005. |

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 17:00 on July 12th, 2005**. Orders issued in the OPO will be valid on July 12th, 2005 only. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Orders issued in the OPO from July 1th to July 7th, 2005 inclusive will be revocable until July 12th, 2005 17 h inclusive.

Clients wanting to cancel orders given in the Open Price Offer from July 1th to July 7th, 2005 inclusive will contact intermediaries which have received their initial orders. From July 8th to 17:00 July 12th, 2005 inclusive, clients can give new irrevocable purchase orders.

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice. By 10:00 on July 13th, 2005, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on July 13th, 2005. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to orders and the trading conditions for July 14th, 2005.

Settlement/delivery of shares acquired in the OPO : settlement/delivery of July 13th, 2005 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between PAREL (code affilié 528, adhérent 00101) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on July 18th, 2005. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 on July 15th, 2005. The trading day shown on instructions will be July 13th, 2005.

Technical and other comments

<u>Listing advisor</u> :	Société Générale
<u>Broker</u> :	Société Générale
<u>Company name</u> :	SPOREVER
<u>Securities and financial services</u> :	Société Générale GSSI/GIS
<u>Listing</u> :	As of July 14 th , 2005, SPOREVER will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol</u>	ALSPO
<u>ISIN Code</u>	FR0010213215
<u>FTSE sector</u> :	545 Media Agencies

Shares will be admitted in Bourse Relit on July 14th, 2005.

NOTA -According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated march 25th, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on SPOREVER.

The simplified prospectus which received visa n° 05-616 dated June 30th, 2005 was registered by the Autorité des Marchés Financiers with the following warning ::

- La société ne prévoit pas de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2005 ;
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.6. et 3.1.10.3.. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne. ».

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA

By 10:00 on July 13 th , 2005

on 01 49 27 16 00

OPEN PRICE OFFER FOR SPOREVER SHARES

Member accepting orders Euroclear France member n°

Address

Contact.....Telephone number.....

Fax number :

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions (1-100 shares inclusive)		
A2 order portions (more than 100 shares)		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; a maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.